

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20130916_DL_01

OBJET :

Mise à jour de la
Commission Consultative
des Services Publics
Locaux (CCSPL)

Date de convocation :
10 septembre 2013

Date de séance :
16 septembre 2013

Date d'affichage :
23 septembre 2013

Membres en exercice : 40

Membres présents : 7

Membres votants : 7

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 18h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Claude DEFLESSELLE, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

Considérant la nécessité de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour suivre la procédure de délégation de service public du réseau en fibre optique de la Somme ;

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1413-1 ;
- Vu le résultat de la désignation des membres de la CCSPL selon le principe de la représentation proportionnelle ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique est composée de :

- Jean-François VASSEUR, Président
- Michel CAPON
- Olivier JARDE
- Jean-Pierre TETU
- Un représentant de l'association UFC-Que choisir
- Un représentant de la Confédération Nationale du Logement de la Somme

ARTICLE 2 – Le comité syndical donne délégation au Président d'une part afin de choisir toute autre association locale en cas de refus d'une de ces structures de désigner un représentant et d'autre part afin de désigner nominativement les représentants de ces associations par arrêté.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.